



**Résultat cumulé excédentaire : 275 883.14 + 136 066.78 = 411 949.92 €**

Après avoir entendu ce qui précède, sur proposition de M. Jean-Michel VITRAC, 1<sup>er</sup> adjoint, à l'unanimité, des membres présents, le vote du CFU est adopté.

☞ Présentation par Monsieur le Maire du CFU (Compte Financier Unique) 2023, budget annexe du LOTISSEMENT :

**Suit la délibération :** Approbation et Vote du CFU 2023, budget annexe LOTISSEMENT :

→ <u>Fonctionnement</u>	Recettes : 72 556.44
	Dépenses : 72 556.80
	-----
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 0.36</b>
→ <u>Investissement</u>	Recettes : 72 557.00
	Dépenses : 72 556.44
	-----
<b>Excédent</b>	<b>0.56</b>

Après avoir entendu ce qui précède, sur proposition de M. Jean-Michel VITRAC, 1<sup>er</sup> adjoint, à l'unanimité, des membres présents, le vote du CFU est adopté.

## FISCALITÉ

### ✓ **Vote des taux des impôts locaux**

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2023 :

- ⇒ **Taxe d'habitation** (résidences secondaires) : 7,76 %,
- ⇒ **Taxe sur le foncier bâti** : 26,14 %,
- ⇒ **Taxe sur le foncier non bâti** : 47,20 %,
- ⇒ **Contribution Économique Territoriale (CFE)** : 17,29 %.

Au vu des résultats financiers 2023, de notre trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition. C'est la proposition faite par M. le Maire, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Suit la délibération :**

- ☞ **Taxe d'habitation (résidences secondaires)** : 7.76 %,
- ☞ **Taxe sur le foncier bâti** : 26.14 %,
- ☞ **Taxe sur le foncier non bâti** : 47.20 %,
- ☞ **Contribution Économique Territoriale (CFE)** : 17.29 %.

Au vu des résultats de 2023, de notre trésorerie au 1er janvier 2024, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition. C'est la proposition faite par M. le Maire. Après discussion, les membres du Conseil Municipal présents, à l'unanimité, approuve la proposition faite par M. le Maire.

## **TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX**

### **Suit la délibération :**

- Location de la salle des fêtes :
- ❖ **Gratuité pour les associations,**
- ❖ **Pour les habitants de Galgan :**
  - ⇒ Repas période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : **100 €**,
  - ⇒ Repas période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : **180 €**,
  - ⇒ Mariage été : **200 €**,
  - ⇒ Mariage hiver : **300 €**,
  - ⇒ Anniversaire jeunes (18-20 ans) été : **80 €**,
  - ⇒ Anniversaire jeunes (18-20 ans) hiver : **120 €**,
  - ⇒ Occupation ponctuelle été : **50 €**,
  - ⇒ Occupation ponctuelle hiver : **80 €**.
- ❖ **Pour les habitants de la Communauté des Communes :**
  - ⇒ Mariage été : **300 €**,
  - ⇒ Mariage hiver : **400 €**,
  - ⇒ Association été : **150 €**,
  - ⇒ Association hiver : **200 €**,
  - ⇒ Repas période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : **150 €**,
  - ⇒ Repas période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : **250 €**,
- ❖ **Location à but lucratif :**
  - ⇒ Repas été : **150 €**,
  - ⇒ Repas hiver : **250 €**,
  - ⇒ Séance gymnastique : **80 € mensuel**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces tarifs.

- Cantine :

Prix du repas traiteur 3,93 € (enfant appliqué au 1<sup>er</sup> septembre 2024).

Prix repas traiteur 5,05 € (adulte).

La commune refacture chaque mois aux familles le prix du repas.

➤ Accueil périscolaire :

<b>Parents imposables</b>	<b>Parents non imposables (sur présentation du dernier avis de non-imposition sur le revenu)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1.50 €</b> de 7h30 à 9h00</li><li>• <b>1.50 €</b> de 16h30 à 18h30</li><li>• <b>2.00 €</b> de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1.00 €</b> de 7h30 à 9h00</li><li>• <b>1.00 €</b> de 16h30 à 18h30</li><li>• <b>1.50 €</b> de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30</li></ul>

 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Suit la délibération,**

- ◆ Association des parents d'élèves : **1 000 €**,
- ◆ Association sportive de Galgan : **800 €**,
- ◆ Société de Chasse : **300 €**,
- ◆ Club des Aînés ruraux : **600 €**,
- ◆ Comité des Fêtes : **500 €**,
- ◆ Pétanque : **150 €**,
- ◆ Société Ver Rouge : **120 €**,
- ◆ Sapeurs-Pompiers : **150 €**.

Voté à l'unanimité

 **PERSONNEL**

Demande d'augmentation de salaire de Julie BARDOU, notre secrétaire. Monsieur le Maire rappelle le cadre d'emploi de cet agent. Adjoint Administratif principal de 2<sup>nd</sup>e classe (fonction de secrétaire de mairie).

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 revalorise le métier de secrétaire de mairie. Cette loi comporte des dispositions temporaires jusqu'au 31 décembre 2027, ainsi que des mesures permanentes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Pendant cette période, les fonctionnaires de catégorie C, exerçant en tant que secrétaire générale peuvent bénéficier d'une promotion interne vers la catégorie B.

**Un décret précisera les modalités d'application de cette mesure.**

Dans cette attente, la seule mesure que l'on puisse envisager, pour une revalorisation de salaire de l'agent, est une augmentation du RIFSEEP :

- IFSE (l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),
- CIA (Complément Indiciaire Annuel).

Monsieur le Maire propose de revoir le montant :

- ☞ Madame Julie BARDOU (Agent de la Fonction Publique, secrétaire de mairie, fonctionnaire) :
  - IFSE de 100 € à **150 €**,
  - CIA de 50 à **100 €**.
  
- ☞ Madame Martine BOYE (Agent spécialisé ATSEM, contractuel en CDI) :
  - IFSE de 80 € à **100 €**,
  - CIA de 50 € à **70 €**.
  
- ☞ Madame Aude JOUSSET (Agent technique territorial, contractuel en CDI) :
  - IFSE de 40 € à **70 €**,
  - CIA de 10 € à **30 €**.

### **Suit la délibération,**

En application, du RIFSEEP, (délibération du 19 décembre 2016), qui avait été prise pour valider ce régime indemnitaire, les membres du Conseil Municipal, présents, à l'unanimité, valident la proposition faite par M. le Maire.

- ☞ Madame Julie BARDOU (Agent de la Fonction Publique, secrétaire de mairie, fonctionnaire) :
  - IFSE de 100 € à **150 €**,
  - CIA de 50 à **100 €**.
  
- ☞ Madame Martine BOYE (Agent spécialisé ATSEM, contractuel en CDI) :
  - IFSE de 80 € à **100 €**,
  - CIA de 50 € à **70 €**.
  
- ☞ Madame Aude JOUSSET (Agent technique territorial, contractuel en CDI) :
  - IFSE de 40 € à **70 €**,
  - CIA de 10 € à **30 €**.

Un arrêté sera pris par Monsieur le Maire pour chaque agent.

## **✚ AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

### **Suit la délibération,**

Vu l'article L 1613 du CGCT modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998.

À compter du 1er janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du budget 2024, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget à hauteur du quart des crédits inscrits au budget primitif 2023.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au budget primitif 2023 hors afférents au remboursement de la dette se sont élevées à 382 086.00 €.

**✚ La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2024 est donc de 95 521.50 €.**

### **✚ ÉCOLE**

- ✓ Compte-rendu du dernier Conseil d'École du 12 février 2024,
- ✓ Prévision Carte Scolaire 39 élèves et 2 départs,
- ✓ Projets : Rencontre sportives,
- ✓ Programme PHARE : harcèlement, méthode pour y remédier,
- ✓ Questions diverses : Meubles de la bibliothèque,  
Porte coulissante,
- ✓ Enlèvement cuve à mazout.

### **✚ PERSPECTIVES 2024 TRAVAUX**

- ☞ Rénovation Salles des Fêtes : travaux en cours : toiture photovoltaïque, reste le branchement ENEDIS. Une étude énergétique qui conditionnera les travaux de rénovation interne du bâtiment est en cours (SIEDA). Devis demandé pour la réfection du Faux Plafond à BELET ISOLATION.
- ☞ La requalification du Foyer Logement, étude en cours. Demande association des Aînés Ruraux utilisation en partie du foyer. Réunion le 7 mars.
- ☞ Sécurisation Lotissement /RD 287, étude en cours Aveyron Ingénierie, réunion le 6 mars.
- ☞ Nouveau programme de voirie.
- ☞ Aménagement bureau de la médiathèque, devis ABOR, 1 379.94 € TTC.
- ☞ Nouveau site internet, SMICA réunion le 29 février à 14h30.

### **✚ COMMUNAUTÉ DES COMMUNES**

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023,
- Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire du 15 février 2024,
- Projet Maison de service (France Services- La Poste- Bureau du Centre Social),
- Mini-crèche (à l'ancienne école du Foirail Haut),
- Extension de la zone artisanale de LANUEJOULS,
- Nouveau programme de voirie, 275 000 € HT,
- Assainissement : Schéma Directeur Intercommunal financé par Adour Garonne.

### **✚ DIVERS**

- ◆ Budget annexe Photovoltaïque,

- ◆ Loi interdisant d'abattre les arbres en bordures de voie publique.

<b>M. ALAUX</b>	<b>M. VITRAC</b>	<b>M. MALRIEU</b>	<b>M. SALLES</b>
<b>M. BERTHOUMIEU</b>	<b>M. DUNET</b>	<b>M. MARTY</b>	<b>MME ORIOL</b>
<b>MME DELERIS</b>	<b>MME BLANCHET</b>	<b>M. CHISTOPHE</b>	